

Indigita lance un nouveau cours d'apprentissage en ligne sur les risques opérationnels pour les professionnels de la banque

Genève, 25 avril 2023 – **La société suisse de regtech Indigita SA a lancé un nouveau cours d'apprentissage en ligne sur les risques opérationnels à l'intention des professionnels de la finance. La formation enseigne aux participants comment identifier et atténuer les risques opérationnels dans les services financiers et répond aux exigences énoncées dans la récente circulaire 2023/1 de la FINMA "Risques opérationnels et résilience - banques".**

Le cours en ligne donne aux participants une vue d'ensemble des risques opérationnels dans les services financiers, discute des définitions et des concepts, et explique les mesures générales et spécifiques de la gestion des risques opérationnels. En suivant cette formation, les professionnels de la finance acquièrent une compréhension de l'exposition au risque opérationnel auquel ils sont confrontés lorsqu'ils utilisent des systèmes internes, mettent en œuvre des processus et sont soumis à des événements externes. Les participants apprennent également les conséquences que ces risques peuvent avoir pour les institutions financières.

Pour aider les participants à atténuer les risques opérationnels, la formation souligne l'importance d'établir des rôles et des responsabilités clairs à tous les niveaux d'une organisation et explique pourquoi il est crucial de mettre en œuvre une stratégie de risque appropriée pour identifier, évaluer, atténuer et surveiller les risques. La formation aborde également les sources de risques opérationnels potentiels, tels que l'infrastructure, l'informatique, les processus opérationnels, le personnel ou les événements extérieurs, et décrit les risques juridiques courants auxquels les entités financières peuvent être confrontées. Le cours propose ensuite des recommandations sur la manière de minimiser ces risques.

Dans sa dernière partie, la formation aborde la réglementation suisse actuelle sur les risques opérationnels, y compris les obligations générales que les institutions financières doivent remplir. Le cours se termine par une section consacrée à la récente circulaire 2023/1 de la FINMA "Risques opérationnels et résilience - banques", qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024. La circulaire prend en compte les évolutions technologiques et clarifie la pratique de surveillance de la FINMA en matière de gestion des risques opérationnels, notamment en lien avec les technologies de l'information et de la communication, le traitement des données critiques et les cyber risques.

Le cours en ligne combine théorie et éléments interactifs et ne nécessite pas de connaissances préalables sur le sujet. Il dure environ 60 minutes et se termine par une évaluation finale qui confirme la progression de l'apprentissage des participants. Le cours est disponible en anglais dès maintenant dans le cadre d'un abonnement d'entreprise ou peut être acheté par des particuliers directement sur l'e-Shop d'Indigita.

Pour plus d'informations sur l'ensemble de l'offre d'apprentissage en ligne d'Indigita : <https://www.indigita.ch/e-learning>

À propos d'Indigita SA

Indigita SA est une société suisse regtech basée à Genève qui fournit une suite d'outils numériques afin d'aider les institutions financières et leurs employés à mener des activités transfrontalières de manière sûre et conforme. En combinant les connaissances réglementaires de pointe de son principal actionnaire, BRP Bizzozero & Partners SA, et des solutions numériques innovantes, Indigita SA offre aux banques et aux gestionnaires indépendants l'accès à une base de données complète et à jour de règles transfrontalières couvrant plus de 190 pays.

www.indigita.ch

Contact presse

Elena Liotto
Head of Marketing & Communications
+41 78 763 48 70
elena.liotto@indigita.ch